

*Version n*° 2 *du* 27/02/2025

## **RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

**ACCORD-CADRE DE TRAVAUX** 

# Rénovation et l'entretien des façades du Campus Canopé

Région Académique Bourgogne-Franche-Comté

Direction régionale académique de l'immobilier

2G, rue Général Delaborde, 21000 DIJON

#### **ARTICLE 1: OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent règlement de consultation concerne la passation d'un marché public de travaux relatif à la rénovation et l'entretien des façades du Campus Canopé, sous la maîtrise d'ouvrage du Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté — Direction Régionale académique de l'Immobilière. Référence réglementaire : Ce marché est soumis aux règles de la commande publique, notamment le Code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

#### 2.1 Définition de la procédure :

La consultation est menée selon une procédure adaptée (Article R. 2123-1 du Code de la commande publique). Le marché sera attribué sous forme d'un lot unique à bons de commande, sans montant minimum, avec un montant maximum de 300 000 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée initiale de **1** an. Il est **reconductible expressément trois fois**, soit une durée maximale de **4** ans. Une reconduction tacite ne sera pas appliquée.

#### 2.2 Publicité et consultation ciblée :

Une publicité adaptée sera réalisée et la consultation sera envoyée directement à des entreprises qualifiées spécialisées dans la taille de pierre et la restauration du patrimoine.

#### 2.3 Nature de l'attributaire Le marché sera attribué :

- Soit à une entreprise individuelle.
- Soit à un groupement d'entreprises solidaires. Le mandataire d'un groupement solidaire sera tenu d'exécuter le marché pour l'ensemble de ses membres.

#### 2.4 Variantes et Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) :

- Variantes non autorisées.
- PSE non prévues.

#### 2.5 Délais d'exécution des travaux :

- Début prévisionnel des travaux : Mai 2025.
  - Délai d'exécution : 40 jours maximum par intervention globale, avec engagement ferme du titulaire sur les délais.
- Les interventions devront être réalisées sous 10 jours après émission d'un bon de commande.

#### 2.6 Délai de validité des offres :

Les offres seront valables 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **ARTICLE 3: DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

# 3.1 Documents à fournir par les candidats Les candidats doivent fournir un dossier de candidature comprenant :

- Formulaire DC1 dûment complété et signé.
- Formulaire DC2 pour chaque membre du groupement.
- Justificatif d'inscription au registre du commerce (extrait Kbis).
- Attestations fiscales et sociales.
- Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale.

- Mémoire technique détaillant :
  - Méthodes et matériaux utilisés, avec une description précise des pierres et autres matériaux prévus pour les travaux.
  - Délai d'approvisionnement des pierres, précisant le temps nécessaire pour la commande et la livraison afin d'assurer la continuité des travaux.
  - Références de projets similaires, avec des exemples détaillés de réalisations comparables.
  - Attestations de bonne exécution, prouvant la capacité du candidat à mener à bien des travaux similaires.
  - Organisation des interventions, incluant un planning prévisionnel et une méthodologie détaillée pour minimiser les nuisances.
  - Engagements en termes de sécurité et gestion des déchets, avec une description des protocoles mis en place pour garantir le respect des réglementations en vigueur.
  - Toute autre information jugée pertinente par le candidat pour démontrer sa compétence et son engagement sur le marché.

#### 3.2 Critères d'attribution des offres Les offres seront analysées sur la base des critères suivants :

| Critère  | Pondération |
|--|-------------|
| Valeur technique (mémoire technique, références, qualité des matériaux et délai d'approvisionnement des pierres) | 40%         |
| Prix des prestations   | 60%         |

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

#### **ARTICLE 4: REMISE DES OFFRES**

#### 4.1 Date limite de réception des offres, les offres devront être déposées avant le :

## 15 mars 2025 à 16h00

#### 4.2 Modalités de transmission :

- Remise dématérialisée obligatoire sur la plateforme de dématérialisation de l'État (PLACE - Marchés Publics) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr
- Aucune offre papier ne sera acceptée.

#### **ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES ENTREPRISES**

Les entreprises seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Expérience confirmée en restauration patrimoniale et taille de pierre.
- Fourniture de certificats de bonne exécution.
- Engagement à respecter les normes environnementales et de sécurité applicables.
- Évaluation selon les articles **R.2152-1 et suivants du Code de la commande publique**.

#### ARTICLE 6: MODALITÉS DE CONSULTATION - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La consultation est restreinte aux entreprises spécialisées.

#### **Critères d'attribution :**

- 60 % Prix
- 40 % Valeur technique

Le pouvoir adjudicateur se réserve la **possibilité de négocier** avec les candidats afin d'optimiser les coûts et d'assurer la meilleure adéquation entre l'offre et les besoins du marché.

#### **ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Toute demande d'information complémentaire doit être adressée par mail avant le 10 mars 2025 à :

Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté – Direction Régionale académique de l'Immobilière.

Contact: dri-dijon@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Une réponse sera apportée au plus tard le 12 mars 2025 à l'ensemble des candidats.

#### **ARTICLE 6: RECOURS ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

- Référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative).
- Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative).
- Recours en pleine juridiction contre la décision d'attribution.

Tribunal Administratif de Dijon : 22 Rue d'Assas, 21000 Dijon - greffe.ta-dijon@juradm.fr